

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE FORT-DE-
FRANCE

16/03/2015

N° E15000006 /97

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

VU enregistrée le 09/03/15, la lettre par laquelle M. le Directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

- *une demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement et de reconditionnement de batteries usagées sur la commune de Ducos au lieu-dit Rivière la Manche ;*

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 à R.123-27 dans leur version applicable à compter du 1^{er} juin 2012 ;

VU le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Guy BOULET-TONGIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Delphine BLERALD est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Monsieur le Président de l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement en Martinique versera dans le délai de un mois, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 400 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à M. le Directeur de la D.E.A.L, à Monsieur Guy BOULET-TONGIER, à Madame Delphine BLERALD, à Monsieur le Président de l'A.S.E.M et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Fort-de-France, le 16/03/2015

Le Président,

Bénédicte FOLSCHEID

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recourée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.



Copie conforme
Le Greffier en Chef

LÉON AMERY

PREFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique
DIRECTION

Mission « Enquêtes Publiques
et Affaires Juridiques »

Arrêté n°2015093-0001

portant ouverture d'une enquête publique
sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de
reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit « Rivière La Manche »
sur la commune de DUCOS

LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE

- Vu** le Code de l'Environnement et notamment le titre premier - livre V, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu** la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, et son décret d'application n° 85-453 du 23 avril 1985 modifié ;
- Vu** le décret n° 53-578 du 20 mai 1953 modifié fixant la nomenclature des installations classées ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs du Préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit « Rivière La Manche » sur la commune de DUCOS, déposée à la préfecture, le 04 novembre 2014, par l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement en Martinik (ASEM) ;
- Vu** l'avis en date du 16 décembre 2014, émis sur la recevabilité du dossier, par l'Inspection des installations classées de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- Vu** l'avis de l'autorité environnementale en date du 23 février 2015 ;
- Vu** la décision n° E1500000 / 97 du Tribunal Administratif, en date du 16 mars 2015, portant désignation de Monsieur Guy BOULET-TONGIER, Urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et de Madame Delphine BLERALD, Conseillère en insertion professionnelle, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;
- Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1 :

La demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit « Rivière La Manche » sur la commune de DUCOS déposée par l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement en Martinik (ASEM), sera soumise à :

* une enquête publique, d'une durée de 30 jours, du **jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus**, à la mairie de DUCOS.

Article 2 :

Monsieur Guy BOULET-TONGIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le **jeudi 30 avril 2015 à 09h00**.

Article 3 :

A l'issue de l'enquête publique, la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit « Rivière La Manche » sur la commune de DUCOS, sera examinée en commission départementale, et en cas d'avis favorable, la décision d'autorisation sera rendue par arrêté préfectoral.

Article 4 :

Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et un registre d'enquête seront déposés, du **jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus** à la mairie de DUCOS.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet, du **jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus** aux heures et jours habituels de réception du public, à la mairie de Ducos.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a aussi la possibilité d'adresser ses observations par écrit, au commissaire enquêteur, à la mairie de Ducos, ou par mail à l'adresse suivante : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Article 5 :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Ducos, aux dates et heures suivantes :

- le **jeudi 30 avril 2015 de 09h00 à 12h00**
- le **mardi 05 mai 2015 de 09h00 à 12h00**
- le **mardi 12 mai 2015 de 09h00 à 12h00**
- le **mardi 19 mai 2015 de 09h00 à 12h00**
- le **vendredi 29 mai 2015 de 09h00 à 12h00**

Article 6:

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, à la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / Unité «enquêtes publiques» et à la mairie de Ducos, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Article 7:

Toute personne intéressée pourra demander des informations sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit « Rivière La Manche », au **président de l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement en Martinik (ASEM).**

Article 8:

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Martinique.

Article 9:

Conformément au code de l'environnement, un avis (d'ouverture de l'enquête publique) au public sera affiché au moins quinze jours avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, par les soins des maires de **Ducos et de Rivière Salée**, aux emplacements réservés habituellement à cet effet sur leur commune.

Le pétitionnaire assurera également l'affichage du même avis sur les lieux et au voisinage de l'installation dans les mêmes délais.

En outre, cet avis sera publié dans deux journaux locaux au moins quinze jours avant le début de l'enquête, puis dans les huit premiers jours de l'enquête.

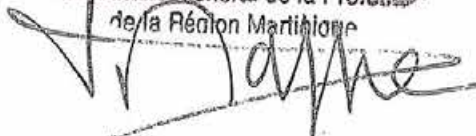
Article 10:

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, les maires de **Ducos et de Rivière Salée**, le président de l'ASEM et les commissaires enquêteurs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et communiqué partout où besoin sera .

Fait à Fort-de-France, le

– 3 AVR. 2015

~~Par le Préfet et par délégation~~
~~Secrétaire Général de la Préfecture~~
~~de la Région Martinique~~



Philippe MAFFRE

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

DIRECTION

Mission Enquêtes Publiques
et Affaires Juridiques

Fort-de-France, le 10 avril 2015

Nos réf. : EP/ASEM/2015-11

Affaire suivie par : Sylvie MONTLOUIS-FELICITE
sylviemarcin@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 05 96 59 57 17 – Fax : 05 96 59 58 92

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par arrêté préfectoral n°2015093-0001 du 03 avril 2015, le préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée d'un mois, du **jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus** à la mairie de Ducos sur la demande d'autorisation d'exploiter, présentée par l' Association pour la Sauvegarde de l'Environnement en Martinik (ASEM), au lieu-dit « Rivière La Manche » sur la commune de DUCOS.

Le Tribunal Administratif, par décision n° E1500000/97 du Tribunal Administratif, en date du 16 mars 2015, vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour mener cette enquête, qui aura lieu à la mairie de Ducos, du **jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus**.

J'attire votre attention sur les dispositions de l'arrêté précité, que je vous demande de bien vouloir observer. Il vous appartiendra, notamment préalablement à l'ouverture de l'enquête, de coter et parapher le registre d'enquête, de viser toutes les pièces constituant le dossier et de vérifier, en temps utiles, l'accomplissement des mesures de publicité de l'enquête.

Je vous précise que, conformément au décret du 10 octobre 1994 modifié, votre indemnisation est à la charge du maître d'ouvrage et que le montant de celle-ci sera fixé par ordonnance du Président du Tribunal Administratif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

P.J. : arrêté d'ouverture d'enquête – avis d'ouverture d'enquête - copies des courriers adressés aux prestataires – copie de l'arrêté du 24 avril 2012 - 2 registres d'enquêtes .

M. Guy BOULET-TONGIER
rue des sources La Ferme
97270 SAINT-ESPRIT

Pour le Préfet de la Martinique
et par délégation
Le Directeur Adjoint de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement


Jean-Louis VERNIER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que conformément à l'arrêté préfectoral n° 2015093-0001 du 03 avril 2015, une enquête publique d'une durée de 30 jours, sera ouverte du jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus, à la mairie de DUCOS, sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit « Rivière La Manche » sur la commune de DUCOS, déposée par l' Association pour la Sauvegarde de l'Environnement en Martinik (ASEM).

Monsieur Guy BOULET-TONGIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique le jeudi 30 avril 2015 à 9H00, à la mairie de DUCOS. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de DUCOS, aux dates et heures suivantes :

- le jeudi 30 avril 2015 de 09h00 à 12h00
- le mardi 05 mai 2015 de 09h00 à 12h00
- le mardi 12 mai 2015 de 09h00 à 12h00
- le mardi 19 mai 2015 de 09h00 à 12h00
- le vendredi 29 mai 2015 de 09h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête publique, la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit « Rivière La Manche » sur la commune de DUCOS, sera examinée en commission départementale, et en cas d'avis favorable, la décision d'autorisation sera rendue par arrêté préfectoral.

Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et un registre d'enquête seront déposés, du jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus, à la mairie de DUCOS et de Rivière Salée.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet, du jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus, aux heures et jours habituels de réception du public, à la mairie de DUCOS.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a aussi la possibilité d'adresser ses observations par écrit, au commissaire enquêteur, à la mairie de DUCOS, ou par mail à l'adresse suivante : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Toute personne intéressée pourra demander des informations sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit « Rivière La Manche » sur la commune de DUCOS au président de l'ASEM.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Martinique.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, à la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / Unité « Enquêtes Publiques » et à la mairie de DUCOS, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Fait à Schoelcher, le 08 AVR. 2015

Pour le Préfet de la Martinique
et par délégation
Le Directeur Adjoint de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement

Jean-Louis VERNIER

Horaires d'ouverture : 8h00 – 12h00 du lundi au vendredi
14h00 – 16h00 les lundi et jeudi
Tél. : 05 96 59 57 00 – fax : 05 96 59 58 00
BP 7212 Pointe de Jaham - 97274 Schoelcher cedex
deal-martinique-usagers@developpement-durable.gouv.fr



SERVICE URBANISME

N° CU 972207 15BS087

Le Maire de Ducos,

Vu la demande d'un certificat information, enregistrée sous le n° CU 972207 15BS087 l'article L.410-1a du code de l'urbanisme indiquant les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste et participations d'urbanisme applicables à un terrain.

Situé : Voie Communale DE RIVIERE LA MANCHE
97224 DUCOS

Cadastré : C 1266

Déposée le 29/05/2015 par Monsieur BOULET - TONGIER Guy
Demeurant Hôtel de ville - 97224 DUCOS

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R 410-1 et suivants.

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 05/02/1980, révisé le 22/03/2002 modifié le 23/03/2004.

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 06/02/2004, révisé le 18/11/2013,

CERTIFIE

ARTICLE 1 Les règles d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété applicables au terrain sont mentionnées aux articles 2 à 5 du présent certificat.

Conformément au quatrième alinéa de l'article L.410 du code de l'urbanisme si une demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou si une déclaration préalable est déposée dans le délai de dix-huit mois à compter de la date du présent certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, le régime des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété tels qu'ils existaient à cette date ne peuvent être remis en cause à l'exception des dispositions qui ont pour objet la préservation de la sécurité ou la salubrité publique.

ARTICLE 2 Le terrain est situé dans une commune dotée d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 05/02/1980, révisé le 22/03/2002 modifié le 23/03/2004 :

Zone : NC (agricole)

Coefficient d'Occupation des sols (C.O.S) : Il n'est pas fixé de COS en zone NC.

LE TERRAIN EST GREVE DES SERVITUDES SUIVANTES :

-Plan de prévention des risques naturels (PPR révisé le 18/11/2013)

Il est rappelé que l'ensemble de la Martinique est situé en zone de sismicité 5 avec un aléa fort séisme : les constructions devront être conformes aux règles parasismiques en vigueur.

TOUTES ZONES

Pour respecter les règles édictées sur le plan de prévention des risques naturels, il sera fait application des prescriptions particulières de la zone jaune (aléa mouvement de terrain).

ARTICLE 3

Droit de préemption

- Sans objet.

ARTICLE 4

Les taxes suivantes seront exigibles à compter de l'obtention d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable :

- **Taxe d'aménagement communale (5%)**
- **Taxe d'aménagement départementale (1,75%)**
- **Redevance d'archéologie préventive (0,40%)**

ARTICLE 5

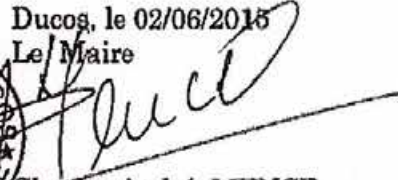
Les participations ci-dessous pourront être exigées à l'occasion d'un permis de construire ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable. Si tel est le cas, elles seront mentionnées dans l'arrêté de permis ou dans un arrêté pris dans les deux mois suivant la date du permis tacite ou de la décision de non opposition à une déclaration préalable.

Participations exigibles sans procédure de délibération préalable

- **Participation pour équipements publics exceptionnels (article L.332-8 du code de l'urbanisme)**
- **Cession gratuite (articles L.332-6-1 2ème du Code de l'urbanisme)**

Participations préalablement instaurées par délibération.

- **Participation pour raccordement à l'égout.**

Ducos, le 02/06/2015
Le Maire


Charles-André MENCE

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-1 du Code général des Collectivités territoriales

Sous-Préfecture
Contrôle de légalité
RECULÉ

26 MAI 2015

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRIVÉE LE

26 MAI 2015

SOUS-PRÉFECTURE
MARIN

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE DUCOS

MAIRIE DE DUCOS

le - 2 JUIN 2015

Service Courrier
Arrivé N°

Session ORDINAIRE du mois de Mai 2015

Séance du Mercredi Vingt Mai Deux Mille Quinze
- 19 heures 00 -

Présidence de M. Charles-André MENCE, Maire

Mme Jeanne SPARTACUS, Secrétaire. (ARTICLE L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**N°000199 - AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
UN CENTRE DE TRI, TRANSIT, REGROUPEMENT DE BATTERIES USAGEES AU
LIEU-DIT RIVIERE LA MANCHE PAR L'ASEM**

Nombre de Conseillers en fonction	: 33
" " Présents	: 22
Absents excusés	: 3
Absents représentés	: 3
Absents non excusés	: 5

Date de la convocation : 13 mai 2015.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 26 MAI 2015
Publiée ou notifiée le 02 JUIN 2015

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

PRESENTS : M. Charles-André MENCE (Maire), M. Emmanuel SYLVESTRE (1^{er} Adj.), Mme Suzie SMERALDA (2^e Adj.), M. Christian ALEXIA (3^e Adj.), M. Christian ROCHER (5^e Adj.), Mme Marcelle RENARD (6^e Adj.), Mme Jeanne SPARTACUS (8^e Adj.), Mme Paulette SOUTARSON, Mme Anne-Marie SOURDIN, Mme Francine EDWIGES, M. Alex UNN-TOC, M. José CHARLOTTE, Mme Renée LAIGLE, Mme Ruidice RAVIER, M. Willy NANE, M. Christophe ROY-BELLEPLAINE, M. Jimmy RECLAIR, Mme Rosalie DUNON, M. Louis MARIE-SAINTÉ, M. Elima SELOI, Mme Jacqueline PRIVAT, M. Marius NARCISSOT.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marina SIGER (4^e Adj.), Mme Gilberte JOSEPH-AGATHE, Mme Angèle DORDONNE.

ABSENTS REPRESENTES : M. Ernest EUDARIC (9^e Adj.) donne pouvoir à M. Jimmy RECLAIR, M. Jean-Claude MEDY donne pouvoir à Mme Francine EDWIGES, M. Joël LOUIS-JOSEPH-DOGUE donne pouvoir à Mme Jacqueline PRIVAT

ABSENTS NON EXCUSES : M. Rémi ARIBO (7^e Adj.), Mme Marcelle MITRAIL, M. Fred JEAN-JOSEPH, Mme Fabienne PIVERT, M. Daniel GAUCHET.

2 – Eau : Les cours d'eau à proximité du site sont la Rivière Pierre et la Rivière La Manche. Le terrain sur lequel est implanté le site n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable.

Il n'y aura pas de dépôt de produits à l'extérieur des bâtiments non couverts. Il n'y aura donc pas de risque d'entraînement de rejets pollués par les eaux pluviales.

3 – Air : Le site se situe en zone très peu urbanisée. La qualité de l'air n'est pas impactée par la circulation automobile.

4 – Santé : L'habitation la plus proche se situe à environ 10 m à l'Est. Il n'y a pas de bâtiment recevant le public (ERP) à proximité.

Synthèse de l'étude des dangers :

L'analyse des risques permet de démontrer que le risque d'accident majeur potentiel pour les tiers est l'incendie généralisée du bâtiment.

Les effets thermiques et toxiques des fumées n'impacteraient aucune installation ou habitation à l'extérieur du site.

La gravité du phénomène est donc nulle conformément à l'échelle de gravité de l'arrêté du 29 septembre 2005.

Il n'y aurait pas de risque de propagation du feu aux installations voisines.

Le Conseil Municipal, après discussions et délibération, à la majorité des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter un centre de tri, transit, regroupement de batteries usagées au lieu-dit Rivière La Manche par l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement en Martinik (l'ASEM).

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME
Le Maire


Reçu : 13/04/2015

Rép : 01/06/2015

COURRIER



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

le 13 AVR. 2015

Service Courrier
Arrivé N°

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

DIRECTION

Mission Enquêtes Publiques
et Affaires Juridiques

Fort-de-France, le 07 avril 2015

FLOBINUS

Nos réf. : EP/ASEM/2015-6

Affaire suivie par : Sylvie MONTLOUIS-FELICITE
sylvie.marcin@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 05 96 59 57 17 - Fax : 05 96 59 58 92

Monsieur le Maire,

La demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit « Rivière La Manche » sur le territoire de la commune de DUCOS, présentée par le Président de l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement en Martinik (ASEM) sera soumise à enquête publique du jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus, à la mairie de DUCOS.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, et après vérification du rayon d'affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête, il vous appartient de faire apposer les affiches ci-jointes à la mairie, aux lieux et places habituels réservés à l'affichage, au plus tard le mercredi 15 avril 2015 et pendant toute la durée de l'enquête publique, et de me retourner le certificat d'affichage attestant de l'accomplissement de cette formalité.

En outre, je vous rappelle que, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, il vous appartient de consulter le Conseil Municipal sur ce dossier, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique, soit au plus tard le 13 juin 2015.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir cette délibération, à la DEAL - Unité « enquêtes publiques » par voie postale ou, par voie électronique à l'adresse e-mail « enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr »

Monsieur Guy BOULET-TONGIER a été désigné en tant que commissaire enquêteur chargé de mener la procédure d'enquête publique afférente à ce dossier. Je vous remercie de bien vouloir prendre toute disposition tendant à faciliter sa mission.

Vous trouverez en pièce jointe, un exemplaire du dossier, la copie de l'arrêté prescrivant l'enquête publique, une copie de l'avis d'ouverture de l'enquête ainsi que 5 affiches.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Charles-André MENCÉ
Maire de la commune de Ducos
Place de l'Église
97224 DUCOS

Pour le Préfet de la Martinique
et par délégation
Le Directeur Adjoint de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement

Jean-Louis VERNIER

Horaires d'ouverture : 8h00 - 12h00 du lundi au vendredi
14h00 - 16h00 les lundi et jeudi
Tél. : 05 96 59 57 00 - fax : 05 96 59 58 00
BP 7212 Pointe de Jaham
97274 Schoelcher cedex
deal-martinique-usagers@developpement-durable.gouv.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Martinique

VILLE DE DUCOS

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le MAIRE de la Ville de DUCOS, certifie avoir fait afficher aux lieux accoutumés, l’arrêté préfectoral n°2015093-0001 portant ouverture d’une enquête publique sur la demande d’autorisation d’exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit « Rivière la Manche » sur la commune de Ducos.

Fait à DUCOS, le 15 Avril 2015

Le Maire,

Charles-André MENCE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de Rivière-Salée certifie que l'arrêté préfectoral n° 2015093-0001 portant ouverture d'enquête publique relatif à une demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées au lieu dit « Rivière La Manche » sur la commune de DUCOS fait l'objet d'un affichage en Mairie depuis le 16 Avril 2015.

Rivière-Salée, Le 4 Mai 2015
André LESUEUR



Maire et Conseiller Régional

Annonces légales - Vie des Sociétés

ARRÊTÉ DU 2014 363-0013 DU 29 DÉCEMBRE 2014 RELATIF AU TARIF ANNUEL ET AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES. EN VERTU DE CET ARRÊTÉ, LE TARIF HORS TAXE À LA LIGNE EST DE 4,10 €

FI11801



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que conformément à l'arrêté préfectoral n° 2015093-0001 du 03 avril 2015, une enquête publique d'une durée de 30 jours, sera ouverte du jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus, à la mairie de DUCOS, sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit, Rivière La Manche, sur la commune de DUCOS, déposée par l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement en Martinik (ASEM).

Monsieur Guy BOULET-TONGIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique le jeudi 30 avril 2015 à 9h00, à la mairie de DUCOS. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de DUCOS, aux dates et heures suivantes :

le jeudi 30 avril 2015 de 09h00 à 12h00

le mardi 05 mai 2015 de 09h00 à 12h00

le mardi 12 mai 2015 de 09h00 à 12h00

le mardi 19 mai 2015 de 09h00 à 12h00

le vendredi 29 mai 2015 de 09h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête publique, la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit, Rivière La Manche, sur la commune de DUCOS, sera examinée en commission départementale, et en cas d'avis favorable, la décision d'autorisation sera rendue par arrêté préfectoral.

Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et un registre d'enquête seront déposés, du jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus, à la mairie de DUCOS et de Rivière Salée.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet, du jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus, aux heures et jours habituels de réception du public, à la mairie de DUCOS.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a aussi la possibilité d'adresser ses observations par écrit, au commissaire enquêteur, à la mairie de DUCOS, ou par mail à l'adresse suivante : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Toute personne intéressée pourra demander des informations sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit Rivière La Manche sur la commune de DUCOS au président de l'ASEM.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Martinique.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, à la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / Unité Enquêtes Publiques et à la mairie de DUCOS, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Fait à Schoelcher, le 08 avril 2015

Pour le Préfet de la Martinique et par Délégation

Le Directeur Adjoint de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Jean-Louis VERNIER

FI11811



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE VILLE DU FRANCOIS DIRECTION DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT AVIS AU PUBLIC

Enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme

Par arrêté n° 038-15/DUAE du 21 Avril 2015, le Sénateur-Maire du FRANCOIS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) portant sur l'adaptation réglementaire de la zone UEL.

A cet effet, Monsieur Jean-de-Dieu ARMEDE, domicilié au quartier Fond Masson RIVIERE-SALEE (97215), Adjudant de Gendarmerie retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 21 Mai au 19 Juin 2015 inclus aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Le commissaire enquêteur recevra à l'Hôtel de ville 21 et 28 Mai et les 04, 11, 18 Juin 2015, de 9 H 00 à 12 H 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête publique relative à la modification du P.L.U. - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle, 97240 LE FRANCOIS

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Fait à François, le 21 Avril 2015

Le Sénateur-Maire, Maurice ANTISTE

Le Légis publie gratuitement et à titre commercial les annonces légales et les appels d'offres publiés dans le département de la Martinique, classés par rubrique. Les informations sont publiées à titre documentaire et ne sauraient engager, en aucun cas, la responsabilité de notre journal. Avant toutes démarches, consulter le texte original et complet de l'insertion légale. Liste des abréviations utilisées:

ANT : Antilla ; FA : France-Antilles ; JU : Justice.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

GRAND PORT MARITIME DE LA MARTINIQUE - Hydrobase 782, 97244 Fort de France Cedex - Objet du marché : Travaux d'aménagement d'une partie du hangar du quai des grands cargos - Date limite de réception des offres : 11.05.2015 à 12 h.

FAF2041333-22042015

SYNDICAT MIXTE DU TCSP - 20 Avenue des Arawacks, BP 893, 97245 Fort de France Cedex - Objet du marché : travaux de démolition et de reconstructions partielles de la construction sise 200 Avenue Maurice Bishop, 97200 Fort de France - Date limite de réception des offres : 07.05.2015 à 12 h.

FAF2041369-24042015

CONSEIL REGIONAL DE LA MARTINIQUE - Rue Gaston Defferre, Cluny, 97200 Fort de France - Objet du marché : agréer des candidats que la Région mettra en compétition pendant une période d'un an, pour l'achat et la livraison de drapeaux intérieurs et extérieurs - Date limite de réception des offres : 04.05.2015 à 12 h.

FAF2041378-24042015

CONSEIL REGIONAL DE LA MARTINIQUE - Rue Gaston Defferre, Cluny, 97200 Fort de France - Objet du marché : Organisation de la manifestation mai culturel de Saint Pierre qui se déroulera le 22 mai 2015 - Date limite de réception des offres : 04.05.2015 à 12 h.

FAF2041377-24042015

SEMAFF - 97200 Fort de France - Objet du marché : travaux d'aménagement de la phase 1 dans le cadre de la RHI Ravine Bouillé - Date limite de réception des offres : 30.04.2015 à 12 h.

FAF2041376-24042015

VILLE DE FORT DE FRANCE - Rue Victor Sévère, 97232 Fort de France Cedex - Objet du marché : MAPA pour la mise à disposition de personnel intérimaire pour la ville de Fort de France - Date limite de réception des offres : 18.05.2015 à 12 h.

FAF2041343-27072015

CAISSE DES ECOLES DE FORT DE FRANCE - Ex Hôpital Civil, Ermitage, 97200 Fort de France - Objet : Fourniture et livraison de repas pour les accueils de loisirs de la ville de Fort de France - Date limite de réception des offres : 20.05.2015 à 12 h.

FAF2041413-27042015

CONSEIL GENERAL DE LA MARTINIQUE - Route des Religieuses, 97200 Fort de France - Objet du marché : RD48, Echangeur de Moutte, Aménagement du carrefour n° 2 - Date limite de réception des offres : 15.05.2015 à 12 h.

FAF2041398-27042015

CAP NORD - 39 Lotissement la Marie, 97225 Marigot - Objet du marché : Fourniture de carburant à la cuve pour le compte de Cap Nord Martinique - Date limite de réception des offres : 18.05.2015 à 12 h.

FAF2041412-27042015

CONSEIL GENERAL DE LA MARTINIQUE - Avenue des Caraïbes, 97200 Fort de France - Objet du marché : mission d'ordonnancement de pilotage et de coordination pour la construction du collège Lamentin 3 - Date limite de réception des offres : 03.06.2015 à 12 h.

FAF2041420-28042015

CONSEIL REGIONAL DE LA MARTINIQUE - Rue Gaston Defferre, Cluny, 97200 Fort de France - Objet du marché : Réalisation d'actions de formation diplômantes au titre du programme régional de formation professionnelle des jeunes 2015 - Date limite de réception des offres : 12.05.2015 à 12 h.

ANT506701661-23042015

CONSEIL REGIONAL DE LA MARTINIQUE - Rue Gaston Defferre, Cluny, 97200 Fort de France - Objet du marché : Réalisation d'actions de formation diplômantes au titre du programme régional de formation professionnelle des adultes 2015 - Date limite de réception des offres : 11.05.2015 à 12 h.

ANT506711661-23042015

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES - Place d'Armes, 97232 Le Lamentin - Objet du marché : Mission de consultant pour mise en œuvre des politiques publiques - Date limite de réception des offres : 04.05.2015 à 12 h (18 h heure de Paris).

FAF2041423-28042015

ODYSSI - 7-9 Rue des Arts et Métiers Bât Flore Gaillard, 97200 Fort de France - Objet du marché : conception, réalisation et aménagement de bureau - Date limite de réception des offres : 11.05.2015 à 12 h.

FAF2041424-28042015

ODYSSI - 7-9 Rue des Arts et Métiers Bât Flore Gaillard, 97200 Fort de France - Objet du marché : Fourniture d'hypochlorite de sodium - Date limite de réception des offres : 05.05.2015 à 12 h.

FAF2041425-28042015

VILLE DU LAMENTIN - Place Antonio Macéo, 97232 Le Lamentin - Objet du marché : Fourniture de services de communications électroniques de la ville du Lamentin - Date limite de réception des offres : 11.06.2015 à 12 h.

FAF2041447-29042015

VILLE DE DUCOS - 1 Rue Zizine et des Etages, 97224 Ducos - Objet du marché : Maîtrise d'œuvre relative au confortement parasismique de l'école mixte Léon LIN de Ducos - Date limite de réception des offres : 26.05.2015 à 12 h.

FAF2041449-29042015

ODYSSI - 7-9 Rue des Arts et Métiers Bât Flore Gaillard, 97200 Fort de France - Objet du marché : Acquisition de mobilier de bureau - Date limite de réception des offres : 12.05.2015 à 12 h.

FAF2041452-29042015

AVIS D'ATTRIBUTION

VILLE DU LAMENTIN - Place Antonio Macéo, 97232 Le Lamentin - Objet du marché : Travaux pour la mise en accessibilité de la rue Schoelcher - Titulaire : SAMEX PUBLIC

FAF2041385-24042015

CONSEIL GENERAL DE LA MARTINIQUE - Avenue des Caraïbes, 97200 Fort de France - Objet du marché : Travaux pour la reconstruction du laboratoire départemental d'analyses lot n° 7 - Titulaire : VH-BTP EURL

FAF2041459-29042015

COMMUNAUTE DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE - Prestations d'accompagnement et de suivi des entreprises participant à l'opération entreprise témoins 2015 de la CAESM - Titulaire : H3C CARAIBES.

FAF2041457-29042015

AVIS DE CONSTITUTION

SARL PREVENTY GUARD - 3 000 Euros - Zac de Rivière Roche, Bât D2, 2^{ème} étage, 97200 Fort de France - Objet : Gardiennage et sécurité de tous types - Gérant : Mr José GRANNAVEL.

JUFB9697-23042015

L'ECRIN GOURMAND - 2 000 Euros - 80 rue du Professeur Raymond Garcin, 97200 Fort de France - Objet : la vente de produits d'épicerie fines - Présidente : Mme MIRAM MARTHE ROSE Dominique.

JUFB9698-23042015



DIS ANTICIPÉE

Dénomination : KAPZEN SARL Capital social : 2 000 € Siège Social : Quartier Coin - 97221 LE CARBET RCS FORT DE FRANCE TMC 512 147 984 - N° DE GESTION 2009 B 845

Aux termes du procès-verbal en date du 15 Avril 2015 l'Assemblée Générale a décidé la dissolution (anticipée) de la société à compter du 31/12/2015. Désigné, en qualité de liquidateur, le gérant : Monsieur SIMONECK Stéphane demeurant au Boulevard Laignet - 97260 SAINT PIERRE. Fût le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés : Quartier Coin - 97221 LE CARBET. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de FORT-DE-FRANCE F2041168

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique
Service de Risques Énergie et Climat-
Pôle Risques Chroniques Carrières et
Véhicules
20 MARS 2015

LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE COMMUNIQUE

arrêté préfectoral no 2015071-0010 du 12 mars 2015 portant enregistrement d'une installation de tri et de valorisation des déchets inertes sous le BTP, installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

La société BATIMAT RECYCLAGE a présenté une demande pour l'enregistrement de son centre de tri et de valorisation des déchets inertes sous le BTP situé au LAMENTIN, lieu-dit "Morne Doré".

Les prescriptions se rapportant à cet arrêté peuvent être consultées par toute personne en faisant la demande, à la mairie du LAMENTIN, (Hôtel de Ville, Place Antonio Machel 97232 Le Lamentin).

Pour le Préfet de la Martinique et par délégation
Le Directeur l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
P.BOURCEN F2041211

AVIS

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10/04/2015, l'Associé Unique de la SARL EVALEO-POLOI Capital : 1000,00 Euros Siège social : 90 Rue de la République - 97200 Fort de France A décidé le 1^{er} Février 2015 de transférer le siège de la société au 29 Rue Victor Sévère - 97200 Fort de France Pour avis, La gérante : M^{me} Christine MATILLON F2041258

DISSOLUTION ANTICIPÉE

RECTIFICATIF
Lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 31 décembre 2013 a été décidé de procéder à la dissolution anticipée et à la radiation de la société LAFINS PEVI NOU SARL dont le siège social est établi à Val d'Or, 97215 Rivière-Salée. Le siège de la liquidation est le siège de la société LAFINS PEVI NOU SARL dont le siège social est établi à Val d'Or, 97215 Rivière-Salée. Monsieur Nicolas LAMIC résident au Logement les 4 vents - Quartier la crique - 97220 Trinité. Pour avis, Les associés Nicolas LAMIC Horizons Conseils F2041242

CONSTITUTION

Dénomination sociale : Dydy Prod
Forme sociale : Entreprise individuelle
Objet social : Vente, Enregistrement sonore, Clip et Édition musicale
Capital : 100 €
Gérant et adresse : HILAIRE Claudie / 7 Rue Abraham Lincoln Apt 03 97200 Fort de France
Durée de la société : 99 ans
R.C.S. N°801938705 F2041243

BOCHOTE

Société civile au capital de 130 441,88 €
Siège social : 5,5 km Route de Redoute 97200 Fort de France
408 331 106 RCS Fort de France

AVIS

La collectivité des membres associés du Groupement Foncier Agricole dénommé "BOCHOTE" réunis en assemblée générale extraordinaire le 25 mars 2015, a décidé de transférer le siège social du 50050 Route de Redoute - 97200 Fort de France à Quartier Cap Fond Rapos - 97 227 Sainte Anne, à compter de ce jour. FOUR AVIS La gérante F2041246

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un procès-verbal des associés de la SCI ALPHA D dont le siège est à FORT DE FRANCE (97200) 181 Route de Redoute, immatriculée au RCS de FORT DE FRANCE, sous le numéro 500317482, en date du 10 décembre 2004, il a été décidé que :

Ancien gérant : Madame Maryse DELIN
Nouveau gérant : Madame Odile DELIN - FORTUNE
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de FORT DE FRANCE.
Pour avis Le gérant F2041252

AVIS PUBLIC
SCP BELHUMEUR - HAYOT - TRIPET
Notaires associés
56 rue Fernand Clerc - 97220 TRINITE
sebastien.tripet@notaires.fr TEL
0695682023

AVIS D'INTENTION DE CONSTATATION DE PRESCRIPTION TRENTENAIRE

Monsieur Luc André ANNONAY et Madame Danièle Denise PEPIN, son épouse, ont chargé M^{re} Sébastien TRIPET, notaire à TRINITE, 56 rue Fernand Clerc, Téléphone : 06 95 68 20 23, Fax 06 95 68 48 08 de régulariser par acte authentique la prescription trentenaire prévue par l'article 2229 du code civil dont les souscripteurs ont pris acte par un acte sous seing privé en date du 19/07/2015, qu'ils ont signé, Rue de la Chapelle, cadastrée leudt 33 Rue de la Chapelle, section D, n° 936, pour 7a 41ca, issue de la parcelle cadastrée section D, n° 228.

Toute personne pouvant faire valoir un droit quelconque sur ladite parcelle ou la revendiquer, est invitée à se faire connaître de M^{re} TRIPET à l'adresse indiquée ci-dessus.
Tous d'ores, déclaration ou opposition devant être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avant le 11 mai 2015, date à partir de laquelle il sera procédé à la constatation.

l'ion authentique de la prescription en question.
Pour avis Maître Sébastien TRIPET F2041245

Cabinet De Maître Michel BOCALY
AVOCAT
193 Route de Balata
FORT DE FRANCE

VENTE PAR SUITE DE SURENCHERE

Il sera procédé le MARDI 19 MAI 2015 à DIX HEURES à l'audience des criées par-devant Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France, à la VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction des feux de :

UN IMMEUBLE consistant en un ensemble immobilier sur la commune de Fort-de-France, sis Route de Balata, cadastrée section N n° 870, le lot n° 13 de la Résidence KALISTA, pour une superficie de 687 m² et comprenant : un sous sol divisé en garage et cave, un rez-de-chaussée comprenant une entrée, un salon-salle à manger, cuisine et une chambre, un étage divisé en quatre chambres, deux cabinets de toilette, une salle de bain et un palier

Par jugement de l'audience des criées du 20 janvier 2015, Monsieur NAYARADOU Manuel Rodrigue et Madame FOU-CART Elodie épouse NAYARADOU ayant pour Avocat la SELARI, DORVILLE-CARTER-CECAL représentée par Maître Régine CELCAL ont été déclarés adjudicataires pour le prix de 231.000 €. Une surenchère du dixième a été formée par Madame GASPARD Miquetta Lucie, ayant pour Avocat Maître Michel BOCALY.

En conséquence, les enchères s'ouvriront sur la nouvelle mise à prix de DEUX CENT CINQUANTE QUATRE MILLE CENT EUROIS 254.100 Euros.

Les enchères se font par ministère d'Avocat.
Le cahier des conditions de vente a été déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France, où toute personne peut en prendre connaissance.
Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au CABINET de Maître Michel BOCALY - Tél. 0596.71.31.29 F2041247

Cabinet De Maître Michel BOCALY
AVOCAT
193 Route de Balata FORT DE FRANCE

VENTE PAR SUITE DE SURENCHERE

Il sera procédé le MARDI 19 MAI 2015 à DIX HEURES à l'audience des criées par-devant Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France, à la VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction des feux de :

UNE PARCELLE DE TERRE sis à MARIOT leudt Habitation Duhaumont constituant le lot n° 05 du Lotissement dénommé Poinleamar cadastrée Section C n° 684 pour une superficie de huit ares vingt six centiares (00ha 08 a 26 ca) et toutes les constructions qui y sont édifiées.
Désignation des Biens et droits immobiliers.

Une maison sur un terrain sis à proximité d'un lotissement en campagne comprenant une salle de séjour avec coin cuisine, trois chambres et trois salles d'eau. Au sous-sol se trouvent des pièces aménagées.

Par jugement de l'audience des criées du 20 janvier 2015, LA CAISSE D'ÉPARGNE PROVENCE ALPES-CORSE ayant Avocat Maître Michel BOCALY a été déclarée adjudicataire pour le prix de 65.000 euros

Une surenchère du dixième a été formée par la Société MIDIMO.
En conséquence les enchères s'ouvriront sur la nouvelle mise à prix de : SOIXANTE ET ONZE MILLE CINQ CENT EUROIS 71.500 Euros
Le Cahier des Charges a été déposé au

Greffe du Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France, où toute personne peut en prendre connaissance.
Les enchères se font par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de Fort-de-France
Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au Cabinet de Maître Michel BOCALY - Tél. 0596.71.31.29 F2041248

Agnès MONDESIR
Avocat à la Cour
05 rue Toussaint Louverture 97200 FORT DE FRANCE
Tel : 05.96.60.18.46

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Régie : 14/00066
Il sera procédé le MARDI 19 MAI 2015 à 10H00, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Fort de France 35 boulevard du Général de Gaulle à la vente aux enchères publiques du bien suivant :

Un immeuble cadastré section P n°346 sis à SAINT-JOSEPH d'une contenance de 9 ares 99 centiares.

Description de l'appartement : Il s'agit d'une maison individuelle occupée par le propriétaire, à simple rez-de-chaussée, en dur, couverture Vile, aménagée d'un jardin en périphérie. L'immeuble est un F4 d'une superficie de 94,54 m².

SAISI A LA REQUÊTE DE :
LE CREDIT LOGEMENT
Société Anonyme au capital de 1 253 974 758,25 €
RCS Paris B 302 493 275
Siège social : 50 Bd de Sébastopol

75155 PARIS CEDEX 03
AYANT POUR AVOCAT :
Maître Agnès MONDESIR, Avocat au Barreau de Fort-de-France, demeurant en cette qualité au 05 rue Toussaint Louverture 97200 FORT-DE-FRANCE.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Fort de France sous le numéro : 14/00066 ou au cabinet de M^{re} Agnès MONDESIR.

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de TRENTE DEUX MILLE EUROIS (32.000 euros)

LES ENCHÈRES NE PEUVENT ÊTRE PORTÉES QUE PAR MINISTÈRE D'AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE FORT DE FRANCE
Pour toute visite sur place, se rapprocher de l'étude de M^{re} Claude LAURE, huissier de justice. Tel : 0596728600
Pour Avis, F2041249

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que conformément à l'arrêté préfectoral n° 2015093-0001 du 03 avril 2015, une enquête publique d'une durée de 30 jours, sera ouverte du jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29

mai 2015 inclus, à la mairie de DUCOS, sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit "Rivière La Manche" sur la commune de DUCOS, déposée par l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement en Martinik (ASEM), Monsieur Guy BOULET-TONGIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique le jeudi 30 avril 2015 à 9H00, à la mairie de DUCOS. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de DUCOS, aux dates et heures suivantes :
-le jeudi 30 avril 2015 de 09H00 à 12H00

-le mardi 05 mai 2015 de 09H00 à 12H00
-le mardi 12 mai 2015 de 09H00 à 12H00
-le mardi 19 mai 2015 de 09H00 à 12H00
-le vendredi 29 mai 2015 de 09H00 à 12H00

A l'issue de l'enquête publique, la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit "Rivière La Manche" sur la commune de DUCOS, sera examinée en commission départementale, et en cas d'avis favorable, la décision d'autorisation sera rendue par arrêté préfectoral. Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et un registre d'enquête seront déposés, du jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus, à la mairie de DUCOS et de Rivière Salée. Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet, du jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus, aux heures et jours habituels de réception du public, à la mairie de DUCOS. Pendant toute la durée de l'enquête, le public a aussi la possibilité d'adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie de DUCOS, ou par mail à l'adresse suivante :

enquêtepublique.deal972@developpementdurable.gouv.fr
Toute personne intéressée pourra demander des informations sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit "Rivière La Manche" sur la commune de DUCOS au président de l'ASEM. Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la Direction de

l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Martinique. Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, à la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / Unité "Enquêtes Publiques" et à la mairie de DUCOS, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Fait à Schoelcher, le 08 avril 2015
Pour le Préfet de la Martinique et par délégation
Le Directeur Adjoint de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement F2041250

CAISSE DE CREDIT MUTUEL CREDIT
ARTISANAL
Immatriculée au R.C.S.
sous le n° 303 160 394

AVIS

Les sociétaires de la Caisse de Crédit Mutuel CREDIT ARTISANAL réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 9 Avril 2015 à 18H37 au Palais des Congrès de Madana - Schoelcher

Ont décidé :
1. Du renouvellement du mandat de Messieurs Rosenberg SAE et Jean-Marc BUSBY

2. D'approuver la variation du capital social et constate que celui-ci qui était de 9 969 690 € au 31-12-2013 s'est trouvé porté à 6 802 934 € au 31-12-2014. F2041256

AVIS DE MESSE

Une messe de funérailles en mémoire de :



Mr Pierre Josian MALPON
surnommé Joby
décédé le 09 mars 2015
à Bourg-en-Bresse

Sera célébrée le Samedi 18 avril à 18 heures en l'église Ste FACE de DEBRIANT.

Avis diffusé de la part de :
-sa mère Mme Vve MALPON
Hervé n° DELLEVI,
-ses frères et sœurs : Antoine-Suzon MALPON ET SON épouse, Ghislaine -Max-Isabelle-Étienne-Emmanuel MALPON et son épouse Christiane épouse SIDON, Marceline épouse SEBIB Eliane épouse NOVARRE, et leurs époux.
Des familles : DELLEVI-CARISTAN - BARDOL - MAURICE, parents alliés et amis.

FRANCE-ANTILLES

www.franceantilles.fr

Direction - Administration - Publicité
Place F. Mitterrand
97207 - Fort-de-France
Tél. 05 96 72 88 00 - Fax. 05 96 60 29 95

Édité par :

FRANCE ANTILLES MARTINIQUE

Société à responsabilité limitée

au capital de 7 622,45 euros

Siège social : Place François Mitterrand 97200 Fort-de-France

Principal associé :

Antilles-Guyane Médias, Société par actions simplifiée

Gérant, Directeur de publication :

Stéphane CESAR

Rédaction :

Rudy RABATHALY, Rédacteur en chef

Cyril BOUTIER, Rédacteur en chef adjoint

PUBLICITÉ : GLOBALMÉDIA MARTINIQUE

SNC au capital de 1.000 euros

Place F. Mitterrand 97207 - Fort-de-France - Tél. 05 96 42 35 57

Directrice commerciale : Elodie CORBEL

PUBLICITÉ EXTRA LOCALE : MEDIA OUTRE-MER

20, avenue de Villiers 75017 Paris

Tél : 01 53 64 58 64 - Gsm : 06 25 05 88 21

Imprimeur : FRANCE ANTILLES MARTINIQUE,

ZI Jambette, Le Lamentin (Martinique)

Commission paritaire n° 0815 C 85878

N° ISSN : 0755-2750

Annonces légales

ARRÊTÉ DU 2014 363-0013 DU 29 DÉCEMBRE 2014 RELATIF AU TARIF ANNUEL ET AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES. EN VERTU DE CET ARRÊTÉ, LE TARIF HORS TAXE À LA LIGNE EST DE 4,10 €

commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

FI11713

LA CROIX DE BELLEVUE

SARL au capital de 100 €
Siège social : 91 rue Martin Luther King
97200 Fort de France
517 725 149 RCS FORT-DE-FRANCE

Suivant assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2014 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2014.

A été nommé liquidateur Mme Anne-marie AUBERTIN demeurant 91 rue Martin Luther King 97200 Fort de France.

Le siège de la liquidation est fixé au 91 rue Martin Luther King 97200 Fort de France. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de FORT-DE-FRANCE.

Le liquidateur

FI11731

ECAM MARIN SAS

Société Par Actions
Simplifiée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social: ZAC ARTIMER BAT.E
97290 LE MARIN (Martinique)
SIRET: 804 841 542

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'assemblée générale des associés du 30 mars 2015, après avoir entendu le rapport de Monsieur BRUNO DELBENDE liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de FORT DE FRANCE.

Pour avis, le liquidateur

MODIFICATIONS DE STATUTS

FI11709

SOCIETE D'EXPLOITATION CARIBEENNE DE DONNEES

SARL au capital de 9000 €
Siège social : RESIDENCE LES HAUTS CREOLES E3, 97229 Les Trois-Ilets
499 483 287 RCS de Fort-de-France

L'AGE du 03/02/2015 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : S.E.C.A.D. Modification au RCS de Fort-de-France

FI11712

LBD ANTILLES

Société par actions simplifiée
Capital social : 539 055 €
Siège social : Durocher
97232 LAMENTIN
483 314 175 RCS FORT DE FRANCE
(2005 B 91)

AVIS RECTIFICATIF à Avis FI11639 du LEGIS N° 370

Il fallait lire ;

Le 28 février 2015, l'associé unique : a pris acte de la démission de la société LA BROSSE ET DUPONT SAS de son mandat de Président.

De sorte que la mention précédemment publiée est ainsi modifiée :

Ancienne mention : Président : LA

BROSSE ET DUPONT SAS

Nouvelle mention : Président : Gérard MARRAUD des GROTTES

Pour avis

FI11715

LES SERRES MR

SAS au capital de 242 110 euros
Siège social : Immeuble Avantage
11, rue des Arts et Métiers
Zone Franche de Dillon Stade
97200 Fort de France
799 257 380 RCS FORT DE FRANCE
(2013 B 2709)

Le 13 avril 2015, le Président de la société a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 241 110 euros en numéraire décidée par l'Assemblée générale des associés en date du 9 avril 2015.

De sorte que la mention antérieurement publiée relative au capital est ainsi modifiée :

Ancienne mention : 1 000 € - Nouvelle mention : 242 110 €

Pour avis

FI11719

SIACOM

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : Immeuble SIAPOC
Acajou California, 97232 LE LAMENTIN
R.C.S. FORT-DE-FRANCE
SIREN 491 703 054

Aux termes de décisions du 26 mars 2015, l'associé unique a décidé de nommer, à compter du 1er avril 2015, en qualité de gérant de la Société, M. Jacques BOZIO, demeurant Les Terrasses de la Caravelle, Quartier Raisiniers, 97220 LA TRINITE, en remplacement de M. Bruno MENCE, gérant démissionnaire.

Ancienne mention : Le gérant de la société est M. Bruno MENCE.

Nouvelle mention : Le gérant de la société est M. Jacques BOZIO.

Pour avis

Le représentant légal

FI11723

SIANIM

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 euros
Siège social : Immeuble SIAPOC
Acajou California, 97232 LE LAMENTIN
R.C.S. FORT-DE-FRANCE
SIREN 501 313 613

Aux termes de décisions du 26 mars 2015, l'associé unique a décidé de nommer, à compter du 1er avril 2015, en qualité de gérant de la Société, M. Jacques BOZIO, demeurant Les Terrasses de la Caravelle, Quartier Raisiniers, 97220 LA TRINITE, en remplacement de M. Bruno MENCE, gérant démissionnaire.

Ancienne mention : Le gérant de la société est M. Bruno MENCE.

Nouvelle mention : Le gérant de la société est M. Jacques BOZIO.

Pour avis

Le représentant légal

FI11724

A.T.O. GLOBE SARL

2 Rue des Canéfières Bellevue
97200 Fort de France
Siret : 518 051 719 000 20

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04 avril 2015, le capital de la société est porté de 4 038 € à 34 740 € par création de 10 234 actions nouvelles d'une valeur nominale de 3 € entièrement souscrites. Monsieur Jean-Manuel MASSENYA est nommé gérant statutaire sans limitation de durée. Les articles 7, 8 et 14 des statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis le Gérant

FI11726

M.G.M.S.

SCI au capital de 2.000 €
Siège social : VILLAGE DE LA POTERIE
97229 TROIS ILETS
809 105 703 RCS FORT-DE-FRANCE

Par délibération en date du 13 mars 2015 l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social.

Le capital social est désormais fixé à la somme de 200.000 €

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE.

La gérance

FI11727

L.B.M.S.

EURL au capital de 1.000 €
Siège social : POINTE SAVANE - RUE DU PERE ATY
Chez Emmanuel Gallien
97231 LE ROBERT
752 757 475 RCS FORT-DE-FRANCE

Suivant décision de l'assemblée générale Extraordinaire du 14 avril 2015, il a été décidé de transférer le siège social au VILLAGE DE LA POTERIE 97229 Trois Ilets.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE.

La gérance

FI11728

ALU ESPACE PLUS

SARL au capital de 2.500 €
Siège social : 49 les hauts de Terraville
97233 SCHOECHER
801 342 593 RCS FORT-DE-FRANCE

Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2015, il a été décidé de modifier l'article 2 à compter du 13 avril 2015.

Ancien Objet Social : vente de menuiseries en aluminium.

Nouvel Objet Social : Fabrication et pose de menuiseries en aluminium.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Formalités faites au RCS de FORT-DE-FRANCE.

FI11734

FABY LOCATIONS

SAS au capital de 3000 Euros
802197566 RCS Fort de France

Par décision de L'AGE du 13/04/15 il a été décidé : d'ajouter à l'APE, la location de courte et moyenne durée de véhicules sanitaires légers, avec ou sans chauffeur et de nommer comme président la SAS Les Ambulances Martiniques, N° 810 528 505 au RCS de F de F, dont le siège social est au 10 Rue Carnot à Trinité, représentée par son président Mme Fabienne RAVIER. Mention en sera faite au RCS de FF

FI11729

SOCIETE PHESO SARL

S.A.R.L. au capital de 19818.37 €
Lotissement Villeneuve
1 Rue des érawaks
97230 SAINTE-MARIE
SIRET : 38449613900013

ANNONCE LEGALE

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 09 Avril 2015, Monsieur PHESO Maurice, demeurant à N2, Lotissement Grand Chemin, 97225 LE MARIGOT, a été nommé gérant en remplacement de Monsieur PHESO Laventure

Henri à compter de ladite date.

Pour avis,

Le Gérant,

MARCHES PUBLICS

FI11725



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que conformément à l'arrêté préfectoral n° 2015093-0001 du 03 avril 2015, une enquête publique d'une durée de 30 jours, sera ouverte du jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus, à la mairie de DUCOS, sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit, Rivière La Manche, sur la commune de DUCOS, déposée par l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement en Martinik (ASEM).

Monsieur Guy BOULET-TONGIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique le jeudi 30 avril 2015 à 9H00, à la mairie de DUCOS. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de DUCOS, aux dates et heures suivantes :

le jeudi 30 avril 2015 de 09h00 à 12h00

le mardi 05 mai 2015 de 09h00 à 12h00

le mardi 12 mai 2015 de 09h00 à 12h00

le mardi 19 mai 2015 de 09h00 à 12h00

le vendredi 29 mai 2015 de 09h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête publique, la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit, Rivière La Manche, sur la commune de DUCOS, sera examinée en commission départementale, et en cas d'avis favorable, la décision d'autorisation sera rendue par arrêté préfectoral.

Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et un registre d'enquête seront déposés, du jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus, à la mairie de DUCOS et de Rivière Salée.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet, du jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus, aux heures et jours habituels de réception du public, à la mairie de DUCOS.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a aussi la possibilité d'adresser ses observations par écrit, au commissaire enquêteur, à la mairie de DUCOS, ou par mail à l'adresse suivante : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Toute personne intéressée pourra demander des informations sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tri, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu-dit Rivière La Manche sur la commune de DUCOS au président de l'ASEM.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Martinique.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, à la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / Unité Enquêtes Publiques et à la mairie de DUCOS, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Fait à Schoelcher, le 08 avril 2015
Pour le Préfet de la Martinique et par Délégation



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville des TROIS-ILETS
Personne responsable du marché : M. le Maire des TROIS-ILETS
Adresse de la personne responsable du marché :
1 Rue Jules Ferry 97 229 TROIS-ILETS
Tél : 05 96 68 31 11 / fax : 05 96 68 30 39
secretariat@maire-trois-ilets.fr
Adresse internet : www.villedes-trois-ilets.com

Objet du marché : Aménagement de l'accès aux personnes à mobilité réduite - Eglise de la bonne délivrance - Trois-Ilets

Type de marché : Marché de travaux
Forme du marché : Marché aléatoire
N° Lot Désignation Classification CPV Principale Classification CPV secondaire
1 Maçonnerie - Pierre de taille 45262512-3
2 Menuiserie - Fenônerie - Peinture 45421140-45442100-8
3 Eclairage - Electricité 45311100-1
Modalités essentielles de financement et de paiement :
Paiement à 30 jours.

L'unité monétaire utilisée est l'Euro.
Durée du marché : La durée d'exécution du marché est de 4 mois.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : conformément aux dispositions de l'article 45 du CMP, l'offre devra être accompagnée :

- d'une lettre de candidature (DC1)
- de la déclaration du candidat (DC2)
- d'une déclaration sur l'honneur dûment signée, justifiant que le candidat ne fait l'objet d'aucune interdiction de concourir et qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales

- de renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat
- des certificats et qualifications professionnelles

- Attestations fiscales et sociales et d'assurances
- Extrait Kbis

Critères d'attribution :
- Valeur technique : 50%
- Prix des prestations : 30%
- Délai : 20%

La valeur technique sera notée sur 10 et s'appliquera sur le mémoire technique fourni par le candidat et selon les critères suivants :

Sous-critères de la valeur technique de l'offre Pondération
1.1 Méthodologie d'exécution des travaux et des modalités d'approvisionnement du chantier envisagées 30%

1.2 Pertinence du choix des produits et matériaux 25%

1.3 Détail des mesures envisagées pour assurer la continuité de fonctionnement du monument (limitation des nuisances, dispositifs de sécurité, remise en état du site) 30%

1.4 Détail des mesures envisagées pour l'évacuation et le traitement des déchets et pertinence des dispositions prises au titre de la protection de l'environnement 15%

Le délai d'exécution sera noté sur 10. Les candidats qui répondront selon le délai fixé dans le dossier de consultation se verront attribuer la note de 5. Le candidat qui proposera le délai le plus court obtiendra la note de 10. Entre ces 2 délais, la note sera calculée proportionnellement à l'écart. Les candidats qui proposeront un délai supérieur au délai maximum verront leur offre rejetée.

Les prix des prestations sera noté sur 10 de la façon suivante : 10 pour l'offre la mieux évaluée, puis par la moins cher/prix de l'offre x10.

Type de procédure : Marché passé selon la procédure adaptée art. 28 du CMP

Le dossier peut être téléchargé sur le site du profil acheteur :
www.marches-securises.fr et sur
www.villedes-trois-ilets.com

Date limite de réception des offres : le 27 mai 2015 avant 12 heures.

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratifs et techniques peuvent être obtenus :
Direction des Services Techniques
tel : 05 96 68 31 11 / fax : 05 96 68 30 39

Adresse où les offres doivent être transmises :

Les offres seront transmises par voie postale en pli recommandé ou remises contre récépissé, et adressé à l'attention de :

Monsieur le Maire des Trois-Ilets
Marchés Publics - Bâtiment des Services Techniques
Rue Jules Ferry
97229 LES TROIS-ILETS

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 28 avril 2015
Trois-Ilets, le 27/04/2015
Le Maire, Amaud RENE-CORAIL

F2041508



SOCIÉTÉ D'HLM OZANAM
Route de la Pointe de l'Anse - 97233
SCHOELCHER
Siret : 303 149 983 00023
TEL : 0596.61.42.12 - FAX : 0596.61.50.37
Email : ozanam@ozanam-hlm.fr

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHES

OBJET DU MARCHÉ : Création d'aires de stationnement et aménagement des aires de circulation à la Résidence Les Flamboyants située au quartier Chateaubouff sur le territoire de la Ville de Fort-de-France.

ENTREPRISE(S) RETENUE(S) :
Lot(s) - Entreprises - Montants TTC
02 Voies Parkings Tranches 1 / 2 / 3 - CDC - 759 469.92 €
02 Voies Parkings Tranche 4 - 2AEX - 90 636.56 €
Schoelcher, le 28 Avril 2015

F2041510



FIDAL
Société d'Avocats
Centre d'affaires Dillon Valmerière
97200 FORT DE FRANCE
TEL : 0596.63.26.97 / FAX : 0596.60.42.49
hervé.boucheau@fidal.com

AVIS

La société PROMOTION ET VENTE DE L'ART CULINAIRE, SARL au capital de 7.022,45 euros, dont le siège social est sis à l'Aéroport du Lamentin - Zone Tout Public - 97232 LE LAMENTIN, immatriculée au RCS de FORT DE FRANCE n° B 402.186.431, par assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2014 a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

- Ancienne mention : SARL
- Nouvelle mention : SAS

Présidente : Madame Huguette CAUSSE épouse COROSINE, née le 01 avril 1955 à BOISSET, demeurant rue des Filas - Résidence Saint Bernard N°21 - 97200 FORT DE FRANCE

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Pour avis.

F2039155

• FIDAL •
Société d'Avocats
Maitre Hervé BOUCHEAU
Centre d'affaires Dillon Valmerière
97200 FORT DE FRANCE
TEL : 05.96.63.26.97
FAX : 05.96.60.42.49
E-Mail : herve.boucheau@fidal.com

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par un acte sous seing privé en date du 31 mars 2015, enregistré au SIE de Fort-de-France, le... avril 2015, Bordeaux 2015/634

La SARL « RESIDENCE DE L'AGE D'OR », au capital de 7.700 euros, dont le siège social est à Fort-de-France (97200), Route de Clairière numéro 29, RCS Fort-de-France B 442.014.916, représentée par son gérant,

A vendu à L'EURL « BELAGE », au capital de 5.000 euros, dont le siège social est à Fort-de-France (97200), 29 route de Clairière, RCS Fort-de-France B 809.598.063, représentée par son gérant,

Un fonds de commerce d'accueil et d'hébergement de personnes âgées, exploité à Fort-de-France - route de Clairière numéro 29, pour lequel le vendeur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Fort-de-France sous le numéro INSEE 442.014.916.00013, moyennant le prix de 400.000 euros s'appliquant pour 300.000 euros aux éléments incorporels et pour 100.000 euros au matériel et mobilier commercial.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière des publications légales chez FIDAL - Centre d'affaires Dillon Valmerière - 97200 FORT DE FRANCE F2041158

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL « LITTLE BAY » au capital de 2000 euros.

Siège social : 113 lotissement les bambous. Marvel Acajou. 97 232 Lamentin

Objet : activités liées à la valorisation touristique de la Martinique notamment autour de l'art culinaire.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce.

Gérant : Mr Yann ALEXANDRE résidant au 113 lotissement les bambous, Marvel Acajou. 97 232 Lamentin F2041485

G.F.A. PREVILLO PORTICCI/GFA
Société civile au capital de 288 464,03 €

Siège social : Habitation Privée 97218 MACOUBA - 333384972 RCS Fort de France

AVIS

Les associés du Groupement Foncier Agricole dénommé « G.F.A. PREVILLO PORTICCI » ont décidé suite au décès du gérant, Monsieur Jacques PUISSE-NEAU-DUQUE, survenu le 11 avril 2015, de nommer conformément à l'article 1854 du Code civil et à l'article 23 des statuts, Monsieur Daniel PUISSE-NEAU-DUQUE en qualité de nouveau Gérant pour une durée illimitée

POUR AVIS LA gérance F2041503

Cabinet Jean Jacques ROYER et Associés
Avocat

17A rue de la Presse
42000 SAINT ETIENNE

AVIS

Suivant décision en date du 25/02/2015, l'associé unique de la SAS DIAMANT DISTRIBUTION, capital : 250 000 €, Siège social : DUCOS (Martinique) Immeuble EPE Zone Petite Cocotte, 391 791 340 RCS FORT DE FRANCE, a :

Nommé aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire : Cabinet SAUNIER

• 2 rue de la
PRIEST EN JA
supplément : EX
Avenir - 21 M
SUD - 42000
... CHENNE en lieu
et place du Cabinet LCM AUDIT et du
Cabinet SAPGEX, modifié la dénomination
sociale qui devient : DIAMANT
MARTINIQUE
Dépôt légal greffe du tribunal de commerce
de FORT DE FRANCE.
Pour avis, le représentant légal
F2041506

MRIE MAGASIN
Société à responsabilité limitée au capital
de 15.000,00 euros
Siège social : Immeuble Diana - Z.I. du
Cocotte Canal - 97224 Ducos
460 543 941 RCS Fort-de-France

AVIS

Aux termes d'une décision de l'association unique du 18/12/2014, il a été décidé :

- de nommer M Henri Biscarat demeurant 2 rue Etienne Rogon - 69007 Lyon, en qualité de nouveau gérant en remplacement de M Jean Lepaut, démissionnaire
- de transférer le siège social au 12 Rue Pierre Mendès France (69120) VALUX-EN-VELIN, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

F2041507



MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que conformément à l'arrêté préfectoral n° 2015093-0001 du 03 avril 2015, une enquête publique d'une durée de 30 jours, sera ouverte du jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29

mai 2015 inclus, à la mairie de DUCOS, sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tr, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu dit « Rivière La Manche » sur la commune de DUCOS, déposée par l'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement en Martinique (ASEM), Monsieur Guy BOULET-TONGIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique le jeudi 30 avril 2015 à 9h00, à la mairie de DUCOS. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de DUCOS, aux dates et heures suivantes :

- le jeudi 30 avril 2015 de 09h00 à 12h00
- le mardi 05 mai 2015 de 09h00 à 12h00
- le mardi 12 mai 2015 de 09h00 à 12h00
- le mardi 19 mai 2015 de 09h00 à 12h00
- le vendredi 29 mai 2015 de 09h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête publique, la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tr, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu dit « Rivière La Manche » sur la commune de DUCOS, sera examinée en commission départementale, et en cas d'avis favorable, la décision d'autorisation sera rendue par arrêté préfectoral. Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et un registre d'enquête seront déposés, du jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus, à la mairie de DUCOS et

de Rivière Salée. Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet, du jeudi 30 avril 2015 au vendredi 29 mai 2015 inclus, aux heures et jours habituels de réception du public, à la mairie de DUCOS. Pendant toute la durée de l'enquête, le public a aussi la possibilité d'adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie de DUCOS, ou par mail à l'adresse suivante :

enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Toute personne intéressée pourra demander des informations sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de regroupement, de tr, transit et de reconditionnement de batteries usagées, au lieu dit « Rivière La Manche » sur la commune de DUCOS au président de

l'ASEM. Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Martinique. Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, à la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / Unité Enquêtes Publiques et à la Mairie de DUCOS, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

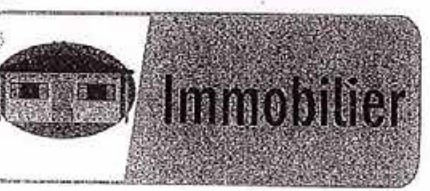
Fait à Schoelcher, le 08 avril 2015
Pour le Préfet de la Martinique et par Délégué
Le Directeur Adjoint de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

F2041260

Tous les jours pour vos annonces légales

FRANCE-ANTILLES
met à votre disposition un service spécialisé et efficace
Administrations
Collectivités
Avocats
Chefs d'entreprises
Experts-comptables
Officiers ministériels
Tribunaux
Contactez-nous
05 96 72 88 37
al.mqe@media-antilles.fr

PETITES ANNONCES



des plages pas sérieux s'abstenir Tél 0696 26 14 20

LOCATION VILLA
500 à 1000
St-Esprit, Loue maison F3 + bureau + cours 700 € CC proche ville, école, commerces 0696 29 56 18

IMMO ENTREPRISE
FDF DIDIER loue 1 BUREAU de 60m² et 1 studio duplex et 2 bureaux de 16m² à DILLON zone franche Tél 0696 26 03 45

LOCATION SAISONNIERE
TROIS ILETS loue studio vue mer clim meublé équipé dans rés hôte-lière 450 €/sem
Tél. 0696 77 07 54

Location Saint-Anne spécial week-end, accès plage: studio à partir de 60 €/nuît, bungalow 2 à 7 pers à partir 70 €/nuît, villa sans piscine à partir 140 €/nuît, villa avec piscine à partir de 190 €/nuît Tél.0596 76 99 75

GOSIER GUADELOUPE
part. loue appts meublés vue/mer,spa,wifi,piscine,parking-sem/quinz 0690354818

STE ANNE Cap-Chevalier F3 mbles bien situé pr vacanciers ou année 0696 22 91 14/0596 70 37 55

REDDUTE LOUE F2 MBL CALME VENT PR CELIB SS/ENF NH-FUME SÉRIEX SALAIRE-FIXE TEL 0596 79 72 33/0696 71 70 68

FDF Morne Surrey Redoute, Loue F2 meublé très spacieux 600 € charges comprises 0696 43 21 48

TRINITE l'autre bord Loue F2 meublé bas de villa 600 € CC 5mn de la plage Tél 0696 28 38 43

Rivière-Piote Faubourg loue maison individuelle F3 tout confort loyer 750 € Tél 0696 11 32 06

Saint-Aroman Morne des Esses, Loue beau F4 Tél. 0596 68 57 22 / 0696 38 38 77

LAMENTIN loue appt F4 h-d-villa ti confort lieu calme proche commodités pas d'animaux 0696 34 79 69

SAINT-ANNE route de caritlan Loue villa F4 meublé confort à proximité